



FICHE FORMATION

HABILITATIONS ÉLECTRIQUES & CONTRÔLES TECHNIQUES

Se qualifier pour le contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge (référentiel APSAD D19)

Durée : 10 Jours

L'essentiel

Formation qualifiante pour délivrer les comptes-rendus de contrôle Q19

Le cursus qualifiant qui permet de réaliser des contrôles d'installations électriques par thermographie infrarouge et de délivrer des comptes rendus Q19 conformes au référentiel APSAD D19.

Enjeux

- Produire une mesure fiable sur une installation sous tension, en exploitation.
- Distinguer une anomalie réelle d'un artefact de mesure.
- Rédiger un compte rendu opposable, qui engage son auteur.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser la physique de la mesure infrarouge et ses paramètres d'influence.
- Préparer et conduire une campagne de contrôle sur installation électrique.
- Interpréter les thermogrammes et classer les anomalies détectées.
- Rédiger un compte rendu Q19 conforme au référentiel.
- Opérer en sécurité à proximité des installations sous tension.

Programme détaillé

- 1 Rayonnement thermique, émissivité et paramètres de mesure.
- 2 Caméras thermiques : réglages, limites et sources d'erreur.
- 3 Échauffements anormaux dans les installations électriques et leurs causes.
- 4 Exigences du référentiel APSAD D19 et périmètre du contrôle.
- 5 Sécurité de l'intervention à proximité d'installations sous tension.
- 6 Classement des anomalies et rédaction du compte rendu Q19.
- 7 Travaux pratiques de prise de mesure et d'interprétation.

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



Public concerné

- Techniciens appelés à réaliser des contrôles thermographiques
- Personnel de bureaux de contrôle et d'organismes de vérification

Prérequis

- Connaissances en électricité correspondant aux installations contrôlées.
- Habilitation électrique adaptée aux opérations réalisées.

Modalités pédagogiques

- Présentiel : alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques sur installations réelles.

Évaluation des acquis

- Évaluation qualifiante : épreuve théorique et épreuve pratique de contrôle et de rédaction de compte rendu.

Cadre d'application

Le référentiel APSAD D19 est un document technique français ; la délivrance de comptes rendus Q19 suppose une qualification maintenue. Les exigences de vérification des installations électriques varient selon le pays et le contrat d'assurance.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com